

# Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

## Extrait du procès-verbal des délibérations Comité syndical

Séance du 21 février 2024

Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39  
Quorum : 20  
Délégués présents : 20  
Procurations : 8

### N° ATIP 13/2024

**Contre** : 0 voix

**Abstentions** : 0 voix

**Pour** : 28 voix

**Résultats du vote** : à la majorité simple des suffrages exprimés : **Adopté à l'unanimité**

**Objet : Proposition d'approbation de la convention de partenariat entre l'ATIP et l'ENGEES.**

**La Présidente expose aux membres du Comité syndical :**

L'ENGEES et l'ATIP partagent des préoccupations communes dans les domaines de l'eau qui les ont conduites à échanger puis à collaborer dans un esprit de mutualisation et un objectif de complémentarité de leurs actions.

Cette collaboration s'est concrétisée en 2023 par la conception d'une formation commune entre l'ATIP, l'ENGEES et le SDEA. Cette formation, destinée aux élus et techniciens des collectivités, comportera une partie théorique et une visite de sites.

La prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques actuels et futurs, et la construction de réponses adaptées aux défis qu'ils posent nécessitent une coopération accrue entre les niveaux de gouvernance et les parties prenantes du territoire. Ils nécessitent également de diffuser auprès des acteurs des territoires les connaissances, évolutions à l'œuvre, les pratiques innovantes et exemplaires dans les domaines de l'environnement et de l'aménagement. La formation constitue l'un des leviers pour accompagner les collectivités pour relever ces défis.

L'ATIP et l'ENGEES partagent la nécessité de déployer des actions combinées pour susciter et accompagner des actions de formation et de sensibilisation alimentant les stratégies territoriales et projets transversaux, fondées sur la limitation et l'adaptation aux effets du changement climatique compatible avec une gestion vertueuse du foncier répondant aux besoins des territoires.

Les deux parties constatent leur intérêt commun à formaliser et affermir les axes de collaboration déjà noués. Elles conviennent donc des actions décrites dans le projet de convention joint en annexe, qui pourront être complétées au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles problématiques communes.

Des fiches actions pourront être conclues pour des projets présentant des enjeux particuliers et financiers entre les parties.

**Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :**

Vu le projet de convention de partenariat à conclure entre l'ATIP et l'ENGEES, en annexe de la présente délibération,

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

**Approuve** le projet de convention de partenariat tel que joint en annexe à la présente délibération, et ses modalités d'exécution

**Autorise** sa Présidente à signer la convention

**Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 21 février 2024

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Dollinger', written over the printed name.

Isabelle DOLLINGER